

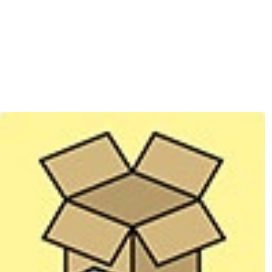
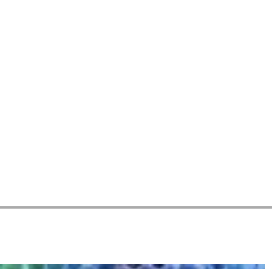
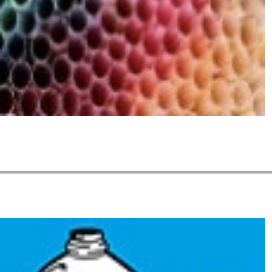



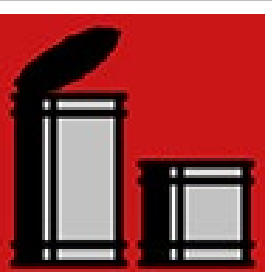






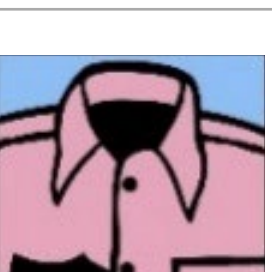



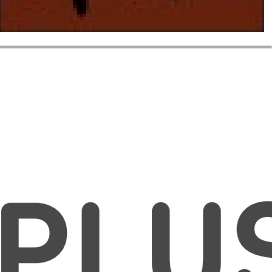



# GESTION DES DÉCHETS

## INFORMATIONS IMPORTANTES

	<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<p>Les ordures ménagères doivent impérativement être collectées dans les sacs taxés officiels.</p> <p>Le ramassage a lieu le jeudi pour la commune de Champagne. Les sacs sont à déposer pour 7h00 aux lieux de collecte prévus ou tous les jours à la déchetterie.</p> <p>Les couches culottes peuvent être emballées dans des sacs plastiques transparents non soumis à la taxe et déposés dans les containers spécifiques à la déchetterie.</p>
	<b>COMPOST</b>	<p>Les déchets urbains compostables sont récoltés sans sac ni emballage plastique à la déchetterie.</p> <p>Acceptés ✓ : branches, gazon, feuilles, déchets organiques de cuisine.</p>
	<b>PAPIER</b>	<p>Le papier est récolté séparément du carton et collecté à la déchetterie. Il s'agit principalement du contenu de la boîte-aux-lettres.</p> <p>Acceptés ✓ : journaux, magazines, enveloppes avec/sans fenêtre, annuaires téléphoniques, imprimés et correspondances.</p> <p>Refusés X : cabas de supermarché, autocollants, papier cadeau, papier ménage, serviettes, nappes en papier.</p>
	<b>CARTON</b>	<p>Le carton est récolté séparément du papier et collecté à la déchetterie. Il s'agit principalement d'emballages.</p> <p>Acceptés ✓ : boîtes en carton, carton ondulé, papier d'emballage, enveloppes en carton et cabas de supermarché.</p> <p>Refusés X : sachets de nourriture, berlingots de boissons, emballages de produit à lessive.</p>
	<b>PLASTIQUES</b>	<p>Les différents plastiques peuvent être déposés à la déchetterie en respectant bien les types de bennes.</p> <p>Acceptés ✓ : plastique d'emballage, plastiques mous et durs.</p> <p>Refusés X : flaconnages et PET (à déposer dans les bennes spécifiques), fer, pneus.</p>
	<b>FLACONNAGES</b>	<p>Les flaconnages sont des bouteilles ou flacons en plastique utilisés pour conditionner des produits alimentaires ou ménagers. Ils sont récupérés vidés de leur contenu à la déchetterie.</p> <p>Acceptés ✓ : bouteilles d'huile, de vinaigre, de lessive liquide, de shampoing/douche, de produits laitiers.</p>
	<b>VERRE</b>	<p>Seul le verre d'emballage (bouteilles ou bocaux) est collecté par couleur à la déchetterie.</p>
	<b>PET</b>	<p>Seules les bouteilles ayant contenu des boissons sont à déposer à la déchetterie.</p> <p>Refusés X : les bouteilles d'huile et de vinaigre sont à déposer avec les flaconnages de même que les bouteilles de produits laitiers (celles-ci peuvent également être apportées au magasin).</p>
	<b>ALUMINIUM</b>	<p>L'aluminium, les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et emballages munis du logo « alu » sont récoltés à la déchetterie.</p>
	<b>CAPSULES NESPRESSO</b>	<p>Les capsules Nespresso sont récoltées à la déchetterie.</p>
	<b>FER-BLANC</b>	<p>Les conserves et les emballages en tôle d'acier portant le sigle « tôle d'acier recyclable » sont récoltés à la déchetterie.</p>
	<b>PILES</b>	<p>Les piles et les accumulateurs usagés sont des déchets spéciaux car ils contiennent des métaux lourds extrêmement polluants et peuvent être déposés dans le container orange prévu à cet effet à la déchetterie.</p> <p>Refusés X : batteries de véhicules (à déposer dans les garages professionnels ou au centre de collecte régionale STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains).</p>
	<b>HUILES</b>	<p>Les huiles minérales et végétales peuvent être déposées séparément à la déchetterie.</p> <p>Ne pas mélanger les huiles végétales des minérales.</p> <p>Refusés X : dilutifs et liquides de refroidissement.</p>
	<b>DÉCHETS SPÉCIAUX DE MÉNAGES</b>	<p>Les déchets spéciaux ménagers sont à retourner en priorité aux points de vente.</p> <p>En cas d'impossibilité de les rapporter chez le fournisseur, ces déchets peuvent être amenés au centre de collecte régional STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.</p>
	<b>ENCOMBRANTS</b>	<p>Les encombrants sont des déchets de plus de 60 cm de côté et trop volumineux pour être mis dans un sac poubelle de 110 litres.</p> <p>Refusés X : les déchets de chantier qui peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11). Les pneus sont à rapporter auprès des vendeurs.</p>
	<b>INERTES</b>	<p>Ces déchets regroupent les matériaux tels que carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine en petites quantités et sont récoltés à la déchetterie.</p> <p>Refusés X : les déchets pouvant contenir de l'amiante, sont à déposer au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.</p>
	<b>FERRAILLE</b>	<p>La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.).</p> <p>De même, les aérosols et les pots de peinture en acier vides peuvent être déposés dans la ferraille à la déchetterie.</p>
	<b>BOIS</b>	<p>Les déchets de bois provenant de meubles (sans verre), de poteaux, de planches, etc. sont collectés à la déchetterie.</p>
	<b>TEXTILES</b>	<p>Les textiles et chaussures réutilisables sont à déposer, emballés dans des sacs plastiques, dans les conteneurs Texaid disponibles à la déchetterie.</p> <p>Refusés X : vêtements sales et abîmés.</p>
	<b>APPAREILS</b>	<p>Les appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.).</p> <p>Les appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, ..., outils (&lt; 70 kg), jouets, équipements électriques de sport.</p> <p>Sont à déposer, en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.</p>
	<b>AMPOULES &amp; NÉONS</b>	<p>Les ampoules économiques, ampoules au mercure, néons sont à déposer en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.</p>
	<b>MÉDICAMENTS</b>	<p>Les médicaments sont à apporter, en priorité, dans les commerces spécialisés (pharmacies), à la déchetterie ou à la STRID. Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC.</p>
	<b>CADAVRES D'ANIMAUX</b>	<p>Les cadavres d'animaux sont à apporter au Clos d'équarrissage d'Yverdon 024 425 25 23.</p> <p>Refusés X : Ne pas enterrer les dépouilles.</p>

PLUS D'INFORMATIONS SUR [CHAMPAGNE.CH](http://CHAMPAGNE.CH) & [STRID.CH](http://STRID.CH)  
Merci de contribuer à la protection de notre environnement !